

**UNIVERSITE D'ANTANANARIVO  
ECOLE NORMALE SUPERIEURE**

---

---

**FORMATION DOCTORALE « SCIENCE DE L'EDUCATION ET  
DIDACTIQUES DES DISCIPLINES »**

---

---

**DEA DIDACTIQUES DES DISCIPLINES  
Option : Sciences Humaines**

---

---

N° d'ordre :

**MEMOIRE BIBLIOGRAPHIQUE**

**L'EDUCATION A LA CITOYENNETE DANS LE  
MILIEU SCOLAIRE**

Présenté par **RANDRIAMASINORO Lalanirina Anita**

**Membres du jury :**

**RAZAFIMBELO Célestin**  
*Maître de Conférences, HDR*

**RAMANANTSOA RAMARCEL Benjamina**  
*Maître de Conférences en Histoire*

**Date : 31 Mai 2010**

## *Remerciements*

*Tout d'abord, je remercie Dieu pour sa grâce de m'avoir donné la santé, le courage qui m'a permis d'arriver au bout de ce mémoire.*

*Je tiens également à présenter mes sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué de loin ou de près à la réalisation de ce mémoire bibliographique.*

*A tous, Merci infiniment !*

## TABLE DES MATIERES

<b>RESUME</b>	<b>3</b>
<b>SUMMARY</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE I EXPOSE DES CONCEPTS</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE I DELIMITATION DES NOTIONS</b>	<b>6</b>
<b>A – LA NOTION D’EDUCATION</b>	<b>6</b>
<b>B – LA NOTION DE CITOYENNETE</b>	<b>8</b>
<b>CHAPITRE II LE CONCEPT D’EDUCATION A LA CITOYENNETE</b>	<b>11</b>
<b>A - RAISON D’ETRE DE L’EDUCATION A LA CITOYENNETE</b>	<b>11</b>
<b>B - LES DIFFERENTES DIMENSIONS D’INTERVENTIONS DE L’EDUCATION A LA CITOYENNETE</b>	<b>12</b>
<b>1° Education à dimension étatique</b>	<b>13</b>
<b>2° Education à dimension sociétale</b>	<b>13</b>
<b>3° Education à dimension individuelle</b>	<b>13</b>
<b>C – EVOLUTION DU CONCEPT</b>	<b>14</b>
<b>PARTIE II LES FONDEMENTS DE L’EDUCATION A LA CITOYENNETE DANS LE MILIEU SCOLAIRE</b>	<b>15</b>
<b>CHAPITRE I : LES COMPOSANTES DE L’EDUCATION A LA CITOYENNETE</b>	<b>15</b>
<b>A- LES COMPOSANTES JURIDIQUES ET POLITIQUES</b>	<b>16</b>
<b>1° Les droits</b>	<b>16</b>
<b>2° La politique</b>	<b>17</b>
<b>B- LES COMPOSANTES SOCIO-ECONOMIQUES</b>	<b>17</b>
<b>1° La responsabilité</b>	<b>17</b>
<b>2° La participation</b>	<b>18</b>
<b>C- LES COMPOSANTES CULTURELLES ET ETHIQUES</b>	<b>18</b>
<b>1° Les valeurs</b>	<b>18</b>
<b>2° La démocratie</b>	<b>18</b>
<b>3° Identité et appartenance</b>	<b>19</b>

<b>CHAPITRE II LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE</b>	<b>20</b>
<b>A- LES OBJECTIFS SELON L'ACQUISITION DES COMPETENCES CITOYENNES</b>	<b>20</b>
1° Des compétences cognitives	20
2° Des compétences sociales	20
3° Des compétences éthiques	21
<b>B- LES OBJECTIFS SELON LES TYPES D'EDUCATION A LA CITOYENNETE</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE III LES MODES D'APPRENTISSAGE DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE</b>	<b>24</b>
<b>A – MODES D'APPRENTISSAGE PASSIVES</b>	<b>24</b>
<b>B – MODES D'APPRENTISSAGE ACTIVES</b>	<b>25</b>
1° Modes actives dans une discipline distincte	25
2° Modes d'apprentissage transversal	26
3° Apprentissage par la pédagogie du service communautaire	26
<b>CONCLUSION</b>	<b>28</b>
<b>LISTES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>29</b>

## **RESUME**

L'éducation à la citoyenneté a pour but de tracer des repères aux jeunes élèves pour la pratique effective de leur citoyenneté. Rendre effectif sa citoyenneté c'est s'impliquer dans la société et y jouer un rôle, en tout c'est être maître de son sort, tant sur le plan personnel que sur le plan social. L'appréciation de l'importance de ce concept nous incite à développer dans le cadre de ce mémoire bibliographique une étude du concept de l'éducation à la citoyenneté dans le milieu scolaire. A travers les différents œuvres de quelques auteurs, sont relatés les concepts et les fondements de l'éducation à la citoyenneté.

## **SUMMARY**

The purpose of citizenship's education is to trace reference marks with the young pupils for the effective practice of their citizenship. To make effective its citizenship is to imply themselves in the community and to play a role there, in all is to be a master of its fate, as well on the personal level as regards the social aspects. The accepting of the value of this concept encourages us to develop within the framework of this bibliographical memory a study of the concept of citizenship's education in the educational circle. With through different works from some authors, the bases of education to the citizenship are reported, after having cleared up the various concepts.

# **INTRODUCTION**

L'éducation à la citoyenneté a pour but de tracer des repères aux jeunes afin qu'ils assument de manière effective leur citoyenneté. Etre impliqué dans la société et y jouer un rôle en tant que citoyen à part entière c'est non seulement contribuer dans la conduite des affaires publiques mais surtout être maître de son sort, tant sur le plan personnel que sur le plan social.

Il existe plusieurs procédés d'approche pour une éducation à la citoyenneté. Parmi tant d'autres, il est possible d'opérer tantôt par voie informationnelle selon divers supports, tantôt par la formation. En ce qui concerne la formation, elle peut être faite soit dans le cadre informel par des actions ponctuelles, soit dans le cadre formel, c'est-à-dire au niveau scolaire et peut se traduire par des actions permanentes via la politique générale de l'Etat sur l'éducation.

Un peu partout dans le monde la formation du citoyen revient largement - mais non exclusivement - à l'école (Raveaud, 2007) parce que l'école est par excellence promoteur de l'éducation à la citoyenneté (Galichet, 2002). C'est un point de vue unanime de la plupart des auteurs qu'ils s'agissent des auteurs classiques de la science de l'éducation comme Dewey, Delors, Coombs ou également qu'ils s'agissent évidemment de ceux qui se spécialisent dans l'éducation à la citoyenneté, si ne citant que Meirieu, Audiger, Galichet, Perrenoud.

L'école est dans cette optique la concrétisation de la fonction éducationnelle de l'Etat envers ses citoyens en vertu du rapport organique que l'école obligatoire entretient avec l'Etat, à ce titre l'Etat doit garantir que chaque élève qui quitte l'institution scolaire doit maîtriser les fondamentaux de la citoyenneté (Meirieu, 1996). C'est légitime que nos sociétés attendent de l'école des citoyens capables de vivre en paix, dans leurs différences, de construire des ordres négociés, de se débrouiller individuellement et collectivement face à la complexité du monde. Mais au jour le jour, elle fabrique des élèves capables de réussir les examens de connaissance dont dépend leur progression dans le cursus (Perrenoud, 2000).

Notons que l'école a pour fonction de transmettre et de construire des savoirs, mais elle a également pour mission de préparer l'adulte de demain à vivre en société, dans sa société. Outre des savoirs, on lui demande de transmettre des valeurs et des normes de comportement, de créer du lien social et de former des citoyens. (Raveaud, 2007). Ici l'école se charge de prolonger l'éducation familiale sur d'autres domaines que celle-ci est incapable de réaliser seul. C'est à dire un domaine dans lequel les éducateurs ont une certaine

responsabilité voire obligation de moyens dans la préparation des élèves à leur rôle de citoyen. En outre, il s'agit d'une microsociété dans laquelle peut être transposée la vie sociale future des élèves et dans laquelle ils peuvent s'initier à la vie citoyenne. Pour ces problèmes rencontrés, il est important de voir la manière d'étoffer, de mieux organiser l'éducation à la citoyenneté dans le milieu scolaire pour qu'il puisse être adapté au contexte actuel pour initier les élèves à la vie citoyenne

L'éducation à la citoyenneté sur le plan formel, c'est-à-dire sur le plan scolaire, fait l'objet de cette étude à cause particulièrement de son importance ainsi distinguée. Cependant, force est de constater, la faible priorité accordée par l'Etat à l'éducation à la citoyenneté dans le cadre scolaire, soit en n'enseignant l'éducation civique, en tant que discipline à part entière, qu'au secondaire 1<sup>er</sup> cycle et encore que cette éducation civique demeure au stade d'une transmission de connaissance. Cette déficience pourrait d'une certaine manière être à l'origine de la crise de la participation citoyenne dans le monde, dans le domaine social que politique. Nous pensons qu'à Madagascar cela est dû partiellement, par un manque de réflexion en la matière, ainsi y effectuer des études théoriques concourrait à sa reconsideration sur le plan scolaire. Ainsi, quelle éducation à la citoyenneté serait-elle appropriée à Madagascar, dans le contexte actuel. Pour ce faire, nous allons opérer à deux niveaux. Premièrement, nous serions amenés à définir les différents concepts afférents à l'éducation à la citoyenneté, et deuxièmement, dégager ses fondements.

# PARTIE I EXPOSE DES CONCEPTS

Comme nous pouvons le constater le terme « éducation à la citoyenneté » est composée de deux notions différentes, et à la fois importantes dans leur sens respectif. Compte tenu de ce fait, nous trouvons approprié de vouloir éclaircir chacune de ces notions, préalable nécessaire, afin de faciliter l'exploration du domaine vaste de l'éducation à la citoyenneté.

## CHAPITRE I DELIMITATION DES NOTIONS

Dans ce premier chapitre, nous allons aborder, conséutivement et de manière un peu détaillée, ce que recouvrent les deux notions formant le concept d'éducation à la citoyenneté. Ainsi, nous allons d'abord voir dans son profondeur la notion d'Education avant de passer à celle de la citoyenneté avec ses périles historiques, ses facettes ainsi que ses différents domaines dans notre conception actuelle.

### A – LA NOTION D'EDUCATION

Le mot « Education » vient du latin « Educare» c'est-à-dire éduquer quelqu'un, lui faire acquérir des principes, des habitudes, lui former l'esprit. L'Education est un droit consenti tant sur le plan international que national. Dans la législation internationale, la déclaration internationale des droits de l'homme consacre l'éducation en tant que tel dans son premier alinéa «Toute personne a droit à l'éducation » et évoque la finalité de celui-ci dans son alinéa 2 : «L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix». Quant à la législation nationale, l'article 23 de la loi fondamentale malagasy consacre également l'éducation comme étant un droit pour tout enfant dont la responsabilité incombe aux parents.

D'un point de vue psychologique, l'éducation agit d'abord sur les individus pour les aider à intervenir dans la société parce que, l'éducation a pour but d'assurer le développement moral, social et intellectuel des enfants pour les amener à développer des relations de plus en plus harmonieuses avec eux-mêmes, avec les autres et avec leurs environnements (Gurtner J-L, 2001).

Mais comme un individu ne peut qu'émaner d'un groupe social alors l'éducation doit aussi avoir un point de vue sociétal qui est d'orienter l'éducation dans la formation des générations futures (Gurtner J-L, 2001) de plus, il ne faut pas minimiser la nécessité sociale de l'éducation permettant aux groupes sociaux de maintenir leur existence. (John Dewey, 1990).

Afin de combiner l'aspect individuel et sociétal de l'éducation tout en démontrant les caractéristiques complexes de celle-ci, Goffin définit l'éducation comme étant un processus d'apprentissage complexe dont la finalité est le développement (ou l'épanouissement) de la personne au sein de son groupe social, en fonction des valeurs et de la culture de ce groupe social (Goffin, 2003).

L'Education est souvent confondue avec d'autres concepts voisins qui peuvent lui être rattachés tels que l'information, la communication, l'enseignement ou la formation en général (Goffin, 2003, p.2).

Concernant l'éducation, l'information et la communication, nous pouvons dire que l'éducation peut être dispensée par voie communicative et par voie informative alors que toute communication et information peut ne pas être qu'éducatif. Certes, on ne forme pas sans informations, mais une accumulation d'informations n'est pas en soi formative, (Leleux, 2006) et par déduction n'est pas aussi éducative.

Quant à l'enseignement et la formation, l'enseignement, la formation ne sont que des fragments du tout qui forme l'éducation. Ils ne sont pas les seules formes d'éducation qui puissent être. Gurtner distingue ainsi les trois formes d'éducation : d'abord, l'éducation formelle qui désigne l'éducation que l'on acquiert à l'école ou dans une structure semblable et suppose l'existence d'une structure officielle, d'un programme et d'un calendrier. L'enseignement et la formation rentrent donc dans cette première catégorie mais peuvent aussi être rattachés à l'éducation non formelle. L'éducation non formelle qui comprend toute activité éducative organisée et systématique, menée en dehors du cadre du système formel d'éducation (Coombs, 1973), relève d'une certaine structure et suit parfois même un programme. Enfin, il y a l'éducation informelle qui indique les apprentissages que l'on peut faire à l'occasion,... sans structure, ni programme ni calendrier. (Gurtner, 2001).

En définitive, afin de vouloir cerner une grande partie de cette notion d'éducation et également afin de bien cadrer notre étude, nous reportons ici les quatre grands piliers de l'éducation établis par Delors qui permet à l'éduqué de bien s'intégrer dans sa société : Apprendre à connaître, Apprendre à faire, Apprendre à vivre ensemble, Apprendre à être (Delors, 1996)

Quand bien même que nous pouvons dès ici affirmer que l'emploi du concept « Education » à la place d'un autre, dans l'éducation à la citoyenneté, est capital parce que l'éducation est l'affaire de formation des citoyens qui ont leur mot à dire aussi bien en ce qui concerne leur présent que leur avenir (Osier et Starkey, 2008), mais toujours est-il d'une part que le poids de la notion de « citoyenneté » n'en est pas moins et d'autre part, que c'est plus adéquat de creuser un peu plus loin notre étude c'est-à-dire de définir l'éducation à la citoyenneté dans son unité.

## **B – LA NOTION DE CITOYENNETÉ**

La notion de citoyenneté est une notion contextuelle (C. Leleux, 2006) tant dans le temps que dans l'espace. A chaque période historique correspondent une conception et une pratique de la citoyenneté : la citoyenneté à Sparte n'était pas celle d'Athènes ou de Rome, le citoyen de 1789 n'est pas le citoyen de 1948, ni celui de l'an 2000 (M. B. Baldé, 2008).

La citoyenneté est généralement la qualité de citoyen, le mot « citoyen » ou du latin « civitas » étant un vieux mot qui vient étymologiquement du latin « *civis* » ou la cité. Puisque historiquement, un citoyen est un membre d'une cité-jardin grecque, disposant du droit de suffrage dans les assemblées publiques. Il participe aux décisions de la cité relatives aux lois, à la guerre, à la justice, à l'administration.... Pendant la Révolution française, le terme "citoyen" a été réutilisé par opposition au "sujet" (du roi). Il permet de désigner tout homme sans notion de hiérarchie, par opposition à la noblesse. A noter que, durant cette période, les termes "citoyen" et "citoyenne" ont été utilisés pour remplacer "monsieur", "madame" et "mademoiselle".

Depuis, la notion a évolué. De nos jours, un citoyen est une personne qui relève de la protection et de l'autorité d'un Etat, dont il est ressortissant. Il bénéficie des droits civiques et politiques et doit accomplir des devoirs envers l'Etat (ex : payer les impôts, respecter les lois, remplir ses devoirs militaires,...).

Par conséquent, la citoyenneté, sur le plan juridique, est la qualité du citoyen qui ouvre des droits civiques politiques tout en créant des devoirs. La qualité de citoyen est liée à l'obtention de la nationalité par filiation, par la naturalisation ou par option.

Sur le plan social, la citoyenneté présume toujours une appartenance à une collectivité qui entraîne du politique et des droits (Starkey, 2002) et elle définit qui nous sommes, notre façon de vivre ensemble et le genre de personnes que nos enfants seront plus tard (Leleux, 2006).

Cette notion de citoyenneté telle qu'on la connaît actuellement a été conçue d'après les œuvres de Tocqueville dans le courant de XIX<sup>e</sup> siècle et de T. H. Marshall (Rocher, 1994) dans la moitié du XX<sup>e</sup> siècle (Tremblay, 2000). En fait, c'est une notion nouvelle, comme preuve elle ne figurait pas encore dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Les textes internationaux emploient les termes de ‘personne’, parfois d’‘individu’, d’‘homme’, au sens ‘humain’ et non masculin du mot, mais non celui de « citoyen » (Audigier, 2000). C'est devenue aussi une notion très complexe puisque certains disent que c'est un concept polysémique et contesté (Starkey, 2002), et que la citoyenneté fait partie des termes « à la mode » dont l'utilisation trop fréquente risque de conduire à la banalisation et à l'oubli du sens profond (Birzéa, 2006), d'autres parlent d'une notion utilisée de manière très large c'est-à-dire pouvant être rattaché à des notions connexes comme la participation, l'engagement, la mobilisation. Parfois aussi la « citoyenneté » est instrumentalisée de manière à servir à l'embellissement des discours des pouvoirs publics mais qui tendent plus sur la transformation de la réalité à propos du rôle de l'Etat au lieu de faire vraiment progresser l'exercice de la citoyenneté de leurs gouvernés (Tremblay, 2000). D'où, certainement, cette remarque de Daniel Weinstock : «Aucun des outils de la philosophie politique n'est autant exposé à la surcharge conceptuelle que le concept de citoyenneté». (Weinstock, 2000)<sup>1</sup>.

En tout cas, T.H Marshall (1964) a identifié les trois domaines de la citoyenneté, qui se perpétue jusqu'à notre ère, dont les domaines civil, politique, socio-économique (YM Hébert, À Sears, 1999). Plus tard, en référence à l'évolution qu'a connue la notion de citoyenneté et qu'elle continue de connaître (Rocher, 1994), une évolution au cours de laquelle la notion de citoyenneté n'a cessé de s'élargir et d'adopter de nouvelles dimensions, un quatrième domaine vient alors se surajouter aux trois premiers, c'est le domaine culturel. Le domaine civil est conçu par les citoyens et les citoyennes de manière collective dans leur façon de vivre, dans la définition et la poursuite de leurs objectifs communs Il définit les valeurs fondamentales collectives, les limites du pouvoir décisionnel gouvernemental par rapport au citoyen individuel, ainsi que les droits des associations et des groupes d'intérêt privé (Bogdanor, 1991).

**Le domaine politique** est exprimé par la participation politique et le droit de vote. Les élections libres sont un aspect clé de cette dimension de la citoyenneté, de même que le droit de se porter candidat à un poste politique. Autrement dit, la dimension politique de la

<sup>1</sup> Tremblay cite Weinstock dans sa Communication présentée le 15 juillet 2002 dans le cadre de la Conférence de l'Association Internationale des Écoles de Travail Social (Montpellier, France).

Weinstock, D. (2000). La citoyenneté en mutation. In Y. Boisvert, J. Hamel et M. Molgat (dir.), *Vivre la citoyenneté: identité, appartenance et participation*. Montréal: Éditions Liber, p. 15-26.

citoyenneté a trait aux devoirs et droits des citoyennes et citoyens au sein du système politique.

**Le domaine socio-économique** s'intéresse aux rapports entre individus qui vivent dans une société et aux droits de participation à l'espace politique. Dans la définition des droits socio-économiques, on note le droit au bien-être économique, à la sécurité sociale, au travail, à des moyens minimums de subsistance et à vivre dans un environnement sécuritaire. Par citoyenneté sociale, on fait allusion aux rapports entre personnes qui vivent dans une société et les exigences de loyauté et de solidarité qui leur sont imposées. Par citoyenneté économique, on entend les rapports qui lient l'individu au marché du travail et de la main-d'œuvre. Cela implique le droit au travail et à un niveau minimum de subsistance.

**Le domaine culturel**, se rapporte à la façon dont les sociétés prennent en compte leur diversité culturelle croissante, diversité qui résulte d'une plus grande ouverture à d'autres cultures, à la migration mondiale et à une mobilité accrue. La citoyenneté culturelle consiste en une prise de conscience d'un patrimoine culturel commun. Cette dimension comprend la quête d'une reconnaissance des droits collectifs des minorités. Le rapport culture-État s'appuie sur des droits de la personne qui reconnaissent une dimension anthropologique à la personne et qui impliquent une certaine conception des êtres humains et de leur dignité. Ils affirment leur égalité aux yeux de la Loi et leur droit d'être protégés contre toute forme de discrimination en raison de leur appartenance à une catégorie ou à un groupe particulier.

## **CHAPITRE II LE CONCEPT D'EDUCATION A LA CITOYENNETE**

Nous avons supposé au début de cette première partie que définir les deux notions formant l'éducation à la citoyenneté nous donne un éclaircissement suffisant sur son concept seulement ce n'était pas aussi simple. Certes la définition de la citoyenneté qui est l'objet principal de l'éducation à la citoyenneté laisse entrevoir des lignes proéminentes sur le sujet quoique le concept en un tout en recèle encore tant d'ambiguïtés (Audigier, 2006). C'est normal que le concept d'éducation à la citoyenneté soit ambigu parce que la citoyenneté elle-même constitue déjà en soi un concept complexe et sujet à débats (Raveaud, 2007).

Malgré le risque de confusions compte tenu de l'existence de conceptions diverses sur la citoyenneté, définir l'éducation à la citoyenneté n'est pas une tâche facile. Tant bien que mal, nous ayons soulevé trois grands points de définition pouvant toujours approcher la question dans sa dimension scolaire. D'abord, quelles sont sa raison d'être, puis ces différentes dimensions d'interventions et enfin l'évolution de ce concept jusqu'à l'heure actuelle.

### **A - RAISON D'ETRE DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE**

L'éducation à la citoyenneté a pour objet de former des citoyens (Galichet, 1998), mais force est de constater que nous naissions déjà citoyen, à quoi bon encore de former les élèves pour le devenir ? Il paraît, d'après Perrenoud, que nous ne sommes plus au temps où la citoyenneté était le statut idéal, le plus enviable, parmi tant d'autres<sup>2</sup>, nous sommes au temps où elle est donnée mais délaissée (Perrenoud, 2000). Alors l'éducation à la citoyenneté doit sa raison d'être au remède de cette dérive.

En effet, ces derniers temps, les auteurs pensent que la citoyenneté est en crise (Hébert et Sears, 1999,) partout dans le monde. Cela se manifeste par des apathies et désintérêt à la chose publique (kymlicka, 1992), la montée de l'abstention aux élections, la baisse des adhésions dans les organisations traditionnelles que sont les partis politiques et les syndicats, l'affaiblissement des passions politiques (Becquet, 2005). Elle a donc besoin d'être ravivée alors l'éducation à la citoyenneté est montée en surface pour rétablir cette situation de crise parce qu'elle resurgit chaque fois que la société est incertaine de ses fondements, qu'elle est confrontée à des problèmes qui menacent son existence et qui la conduisent à s'interroger sur sa légitimité (Galichet, 1998). A Madagascar, l'office malgache de l'éducation de masse et du civisme a été créé après la crise de 2002.

---

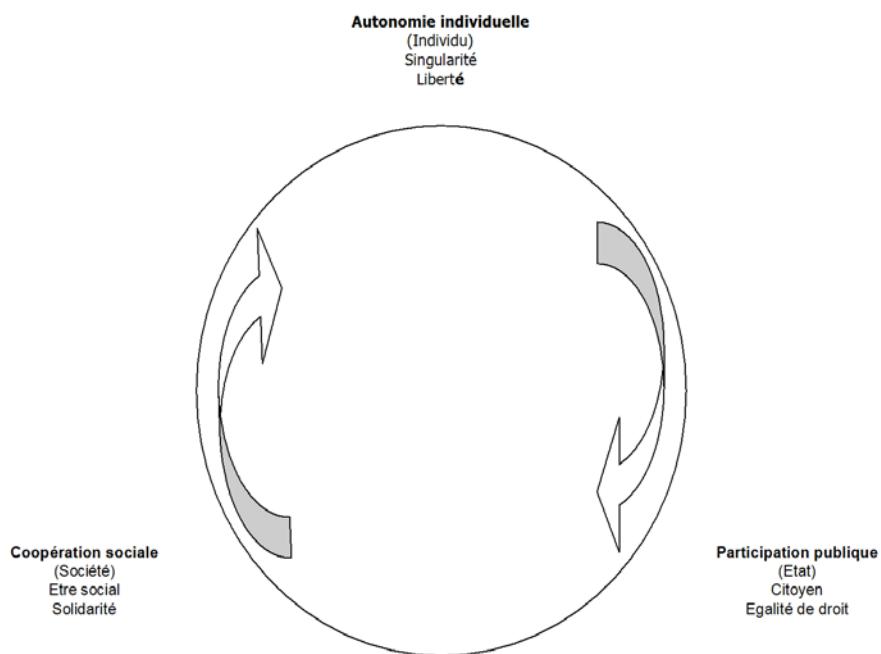
<sup>2</sup> Etrangers, Métèques, esclaves (citoyenneté athénienne)

Alors les élèves devraient être formés pour devenir des bons citoyens c'est-à-dire, d'une part des citoyens éclairés (Meirieu, 1996), informés, actifs, responsables, réfléchis et notamment autonomes à même de pratiquer et surtout à bon usage son statut et d'autre part, des individus profondément enracinés, investis d'idéaux politiques et sociaux, et se suffisent à eux-mêmes (Raveaud, 2007).

## **B - LES DIFFERENTES DIMENSIONS D'INTERVENTIONS DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE**

Un des aspects primaires de l'éducation à la citoyenneté est qu'il soit une éducation<sup>3</sup>, qui vise l'épanouissement du citoyen. La formation du citoyen Elle forme tout d'abord le citoyen en tant que citoyen d'un Etat, puis en tant qu'être social et enfin en tant qu'individu, (Leleux, 2006). Normalement, si l'on s'en tient au schéma produit par Leleux nous devrions évoquer d'abord la dimension individuelle seulement il ne faut pas oublier que l'individu en soi est membre d'une société et encore plus appartient à une instance encore plus grande qui est l'Etat.

**FIGURE 1 : Schématisation de l'éducation à la citoyenneté**



Source : LELEUX C. (2006). Education à la citoyenneté tome 2 : outils pour enseigner, De Boeck Education.

---

<sup>3</sup> Comme toute éducation, d'ailleurs, en référence à la définition de Goffin (2003) plus haut.

### **1° Education à dimension étatique**

La plupart des auteurs, lorsque, exposent la question de l'éducation à la citoyenneté, privilégie cette dimension puisque les citoyens appartiennent d'abord à une certaine organisation juridique, politique qui est la « cité » de jadis et est tout simplement l'Etat de notre temps. Les citoyens sont ainsi considérés en tant que citoyens d'un Etat et égaux en droit et devrait être capable de participation publique (Leleux, 2006).

Dans cette optique alors : l'éducation à la citoyenneté devrait viser une citoyenneté caractérisant les rapports que l'homme entretient avec autrui dans leur dimension politique. Le citoyen c'est l'homme en tant que membre d'une communauté juridique (Leleux, 2006) » et devrait être éduqué à une citoyenneté se rapportant aux liens qui existent entre individu et État, et entre individus au sein d'un Etat (Hébert, Sears, 1999)».

### **2° Education à dimension sociétale**

Au sein d'un Etat une vie sociale s'y organise. Le citoyen défini par rapport à sa collectivité politique d'appartenance semble ainsi laisser place au citoyen approché comme une personne vivant en société avec d'autres personnes, dans une multiplicité de situations et de contextes (Audigier, 2000).

De ce fait, l'éducation à la citoyenneté, c'est une préparation de l'adulte de demain à vivre en société, à vivre dans sa société » (Raveaud, 2007), Pour que l'être social devrait être solidaire et serait capable dans ce cadre de coopération sociale.

### **3° Education à dimension individuelle**

Par-dessus tout, un citoyen est d'abord un individu doté de sa propre personnalité, de ses droits et de ses obligations et à un certain moment de sa vie ne peut compter que sur lui-même malgré son appartenance à l'Etat, à la société voire à sa propre famille, en tout être maître de son sort.

Cette dimension met en exergue la facette maîtresse de l'éducation à la citoyenneté puisque qu'il appréhende le sujet à éduquer en tant qu'individu dans sa singularité et liberté pour forger une personnalité, tracer son chemin pour qu'il puisse développer son autonomie individuelle. Ainsi, considérant le milieu scolaire, les apprentissages doivent également former l'élève à « penser par lui-même » et à résister à toutes les formes d'emprise des clans, groupes et tribus de toutes sortes. (Meirieu, 1996)

## **C – EVOLUTION DU CONCEPT**

Au niveau de l'école, notre actuelle éducation à la citoyenneté a auparavant revêtu différentes appellations, formes et contenus.

Elle tient son essence de l'éducation morale du XVIII<sup>e</sup> siècle (Perrenoud, 1997) qui était à forte contenance religieuse, d'endoctrinement religieux qui demande plus de foi, de sagesse que de citoyenneté. Ensuite avec l'accession à la République, elle devient une instruction civique qui selon certains n'est autre qu'un endoctrinement sur les valeurs républicaines (Mc Andrew, M., C. Tessier et G. Bourgeault, 1997)<sup>4</sup>.

Puis dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, sa désignation fut changée en éducation civique. Les procédés étaient jugés inefficaces et ne profitaient pas aux futurs citoyens car étaient toujours les mêmes que ceux de l'éducation morale seuls les contenus ont changé. Il s'agirait toujours de quelques heures par semaine de cours d'éducation civique au secondaire, qui consiste en l'apprentissage des institutions politiques accompagnées de quelques autres objets et informations permettant aux élèves de s'insérer dans leur communauté politique.

Compte tenu de cette inefficacité, les théoriciens de l'occident, soutenus par la suite par leurs dirigeants, ont voulu trouver une éducation plus appropriée qui aura un impact direct sur la pratique de la citoyenneté des élèves. D'où alors l'éducation à la citoyenneté dans le milieu scolaire qui se distingue de la traditionnelle éducation civique en ce qu'elle vise la formation d'un citoyen autonome et non l'incitation de valeurs et de comportements visant le conformisme (Mc Andrew, M., C. Tessier et G. Bourgeault, 1997)<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Mc Andrew, M., C. Tessier et G. Bourgeault (1997). L'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire au Canada, aux États-Unis et en France: Des orientations aux réalisations, *Revue Française de Pédagogie*, 121, 57-77 cité par Maryse Paquin and Sébastien Poirier in « La place de l'éducation à la citoyenneté et des droits de la personne dans l'enseignement au Canada et en Ontario »

<sup>5</sup> Ibid

## PARTIE II

# LES FONDEMENTS DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE DANS LE MILIEU SCOLAIRE

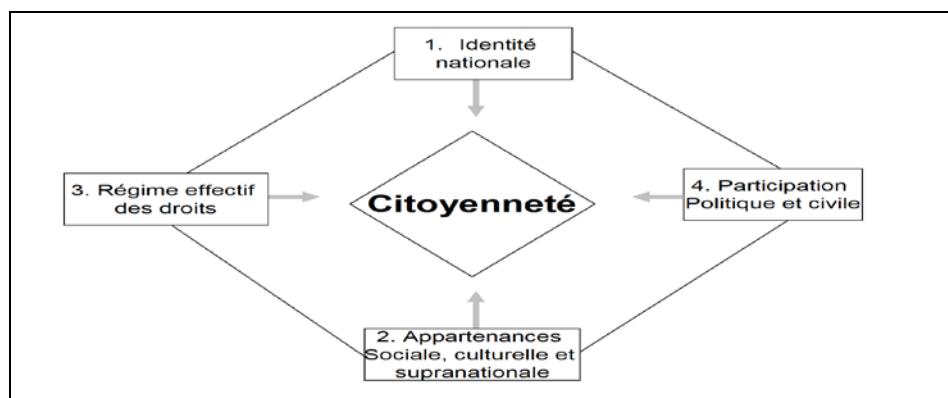
### CHAPITRE I : LES COMPOSANTES DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE

Le citoyen intervient dans différents domaines de la citoyenneté, pour cela il devrait être prévenu. Ainsi, des éléments de la citoyenneté doivent ressourcer une éducation à la citoyenneté.

Des théoriciens proposent différents éléments de la citoyenneté, dimensions, composantes selon leurs termes. Ces composantes découlent de la définition de la citoyenneté, et devraient servir de référence pour les élèves dans l'apprentissage de l'éducation à la citoyenneté. Il existe des éléments propres à un auteur comme il en existe des éléments constants qu'on trouve toujours dans différentes conceptions.

Si l'on considère le cadre conceptuel, Gagnon et Pagé (1999), ils proposent quatre macroconcepts dont l'identité nationale, les appartenances sociale, culturelle et supranationale, le régime effectif des droits, et la participation politique et civile. Selon ces auteurs ces macroconcepts s'interagissent, par exemple, les appartenances culturelles, dont la reconnaissance peut faire l'objet d'une lutte politique dans une société, entretiennent un lien direct avec la participation politique. Tant pour l'identité nationale qui est fonction des appartenances culturelle, sociale ou parfois supranationale.

Figure : Cadre conceptuel général de Gagnon et Pagé

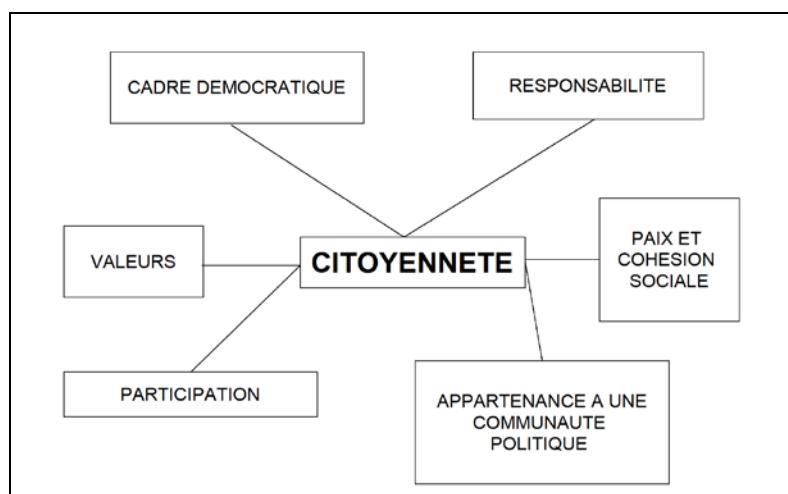


SOURCE : (tirée de Gagnon et Pagé, 1999, p.6)<sup>6</sup>

<sup>6</sup> Gagnon, F., & Pagé, M. (1999) Cadre conceptuel d'analyse de la citoyenneté dans les démocraties libérales

D'un autre côté, Marzouk et Kabano présentent les dimensions de la citoyenneté. Ces auteurs sont plus explicites par rapport aux dimensions considérées. Ils ont du même avis concernant certaines dimensions telles que « Appartenance », « participation ». Mais d'une certaine manière, Marzouk et Kabano (2000) nous semble plus élargi dans leurs analyses alors que ces dimensions peuvent être reconnues dans les quatre macroconcepts de Gagnon et Pagé(1999).

**Figure : Les dimensions de la citoyenneté**



SOURCE : (tirée de Marzouk, Kabano et Côté, 2000, p.28)<sup>7</sup>

Des auteurs, tels que Papuin & Poirier (2004), Pilote (2006), en abordant la question s'inspirent la plupart du temps des œuvres de Marzouk & Kabano (2000) et de Gagnon & Pagé (1999), les premiers pionniers en la matière. Quant à nous, nous allons distinguer sept composantes qui sont reparties dans trois macro-composantes les référant : Droits, démocratie, politique, valeurs, identité et Appartenance, Responsabilité, Participation.

## A- LES COMPOSANTES JURIDIQUES ET POLITIQUES

### 1° Les droits

Les droits sont les éléments cruciaux de la citoyenneté puisque leurs droits assortis de leurs obligations garantissent le statut des citoyens. Ces droits peuvent être des droits naturels qui sont inhérents à la nature humaine ou les droits de l'homme, il y a également les droit civil, droits politiques, droits civiques, droits individuels ou collectifs qui sont institués par

(Volume 1 : Cadre conceptuel et analyse). Ottawa : Ministère du Patrimoine canadien, Recherche et analyse Stratégiques,. Cité par Chantal Pilote dans sa thèse de Doctorat en psychopédagogie, 2006.

<sup>7</sup> Marzouk, A., Kabano, J., & Coté, P. (2000) Eduquer à la citoyenneté à l'école : Guide pédagogique. Outremont, Québec : Editions Logiques. Cité par Chantal Pilote, ibid. op. cit.

des régimes juridiques nationaux et internationaux, tels que la déclaration universelle des droits de l'homme.

L'apprentissage de ces droits dans le cadre d'une éducation à la citoyenneté consiste pour les élèves en une familiarisation par ceux-ci de l'existence de ces droits pour qu'ils puissent à même de les exercer et les préserver contre toute atteinte et prennent en compte de leurs obligations afin qu'ils en acquittent. Egalement pour qu'ils connaissent et préservent les droits d'autrui à travers la Loi. Éduquer au respect des droits de la personne, « c'est introduire les jeunes dans les voies de la solidarité, de la justice et de la paix » (Van Neste, 2000)

## **2° La politique**

La politique est l'organisation des institutions politiques et publiques et au gouvernement des affaires de l'Etat. Les gouvernants devraient donc conduire les affaires publiques au profit de tous. La connaissance de la rouage de la conduite des affaires publiques est pour tous citoyens est à la fois un droit et une nécessité voire une obligation.

La politique requiert en effet quelque chose comme une éducation à la citoyenneté; et cela pour plusieurs raisons qui concernent toutes la fragilité du politique, principalement du politique sous sa forme démocratique moderne. (Ricœur, 1996) Ainsi, l'éducation politique consiste à faire connaître les institutions républicaines et ses textes fondateurs, l'analyse et la compréhension des enjeux juridiques, économiques, écologiques, sociaux et politiques sont les objectifs des programmes d'éducation civique au primaire et au collège et de l'Education Civique Juridique et Sociale au lycée. (Vincent, 2005).

## **B- LES COMPOSANTES SOCIO-ECONOMIQUES**

### **1° La responsabilité**

Etre citoyen ce n'est pas seulement être libre mais surtout être responsable c'est-à-dire être capable d'effectuer des choix individuels et d'en répondre (Vincent, 2005). Il importe que le citoyen connaisse et assume ses responsabilités civiles, politiques, économiques et sociales envers sa communauté d'appartenance afin de construire une société où les droits de chacun sont respectés (Brossard, 1998). Les citoyens devraient être responsable à l'égard des biens publics, à l'égard de l'environnement naturel, social dans lequel ils se trouvent.

Eduquer à la citoyenneté est aussi éduquer les élèves à prendre connaissance de leurs responsabilités, puis les familiariser à les assumer pour qu'ils aient toujours le sens de la responsabilité où qu'ils soient, dans le cercle familial ou dans le cercle professionnel ou tout simplement au sein même de la société.

### **2° La participation**

Enfin, éduquer à la citoyenneté c'est aussi accorder une place importante à la participation dans le domaine de la vie politique et sociale. En premier lieu, la participation à la vie politique fait référence à la constitution et aux lois qui dictent le fonctionnement des institutions démocratiques. (Gagnon et Pagé 1999). À titre d'exemples, prendre part aux débats publics, être membre d'un parti politique ou se tenir au courant des nouvelles locales, nationales et internationales, sont toutes des formes de participation à la vie politique. En deuxième lieu, la participation à la vie sociale évoque l'implication volontaire d'un citoyen au sein d'une organisation indépendante de l'état, dont les activités sont entièrement sous l'initiative de leurs membres. (Paquin et Poirier, 2004). Faire participer les élèves dans la vie scolaire est une forme d'adaptation des élèves leurs vies politiques et sociales futures.

## **C- LES COMPOSANTES CULTURELLES ET ETHIQUES**

### **1° Les valeurs**

Dans la dimension sociétale de la citoyenneté, il est constaté que les citoyens sont destinés à vivre ensemble. Vivre ensemble implique de partager un certain nombre de valeurs républicaines, sociales et humanistes, de manifester la volonté de les mettre en œuvre et de les défendre. La tolérance, le respect, la solidarité, l'égalité, la liberté, le goût du travail sont quelques unes des valeurs auxquelles l'Ecole affirme devoir donner sens en priorité. (Vincent, 2005).

### **2° La démocratie**

La démocratie est une culture politique que pourrait avoir ou ne pas avoir un Etat. Ces dernières années, l'on constate qu'un Etat démocratique est plus à même de garantir l'égalité, la liberté et les droits de leurs citoyens, assurer une élection libre et démocratique, permet une participation de tous aux affaires publiques.

Qui dit éducation à la citoyenneté alors dit éducation à la démocratie (Osier et Starkey, 2008). « Le principe de la démocratie est l'idée que le citoyen n'est pas seulement un gouverné. Mais aussi un gouvernant en puissance » (Galichet, 1998). Alors, il faut préparer et conscientiser les jeunes à la vie civile et politique pour qu'ils s'engagent activement en prenant part aux débats, aux activités politiques et aux décisions qui les concernent. (Van Neste, 2000).

### **3° Identité et appartenance**

Si la citoyenneté suppose toujours une appartenance à une collectivité (Starkey, 2000), alors une éducation visant à l'appartenance à la communauté est en soi un élément important permettant de définir les identités collectives. Il peut s'agir d'une communauté large ou petite à laquelle chaque citoyen s'identifie et dans laquelle il s'engage et partage, avec les autres membres, les mêmes finalités, (Hébert et Sears, 1999).

L'idée est ici d'éduquer à connaître son identité par rapport à sa collectivité d'appartenance pour qu'il puisse y impliquer activement parce que aucun individu n'est pas capable de s'épanouir dans sa communauté que d'avoir un minimum de culture personnelle de cette communauté (Ouellet, 2002), et également à reconnaître l'existence d'autres collectivités pour qu'ils puissent subsister avec les siens et en harmonie. Ceci implique une interculturalité ou une rencontre de deux ou plusieurs cultures qui vivent ensemble.

Cette interculturalité provoque souvent des incompréhensions qui sont à l'origine des discriminations, des violences, ou d'autres dissidences quotidiennes. Ainsi l'éducation doit aussi d'une part viser à une confrontation à la différence pour que l'adversité soit une diversité constructive au sein de la société, d'autre part non seulement viser à une communication dans un pluralisme des langues et des médias, mais surtout comme une réflexion critique sur l'histoire dans une société multiculturelle.

## **CHAPITRE II LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE**

Pour chaque composante de l'éducation à la citoyenneté, des subdivisions de l'éducation à la citoyenneté peuvent être y rattachées. Ces subdivisions sont commandées par des objectifs pédagogiques généraux et spécifiques.

### **A- LES OBJECTIFS SELON L'ACQUISITION DES COMPETENCES CITOYENNES**

Une éducation à la citoyenneté a en général pour objectifs l'acquisition des différentes compétences cognitives, sociales, éthiques qui s'incarneraient en capacités d'action et prennent sens dans la vie quotidienne (Audigier, 1999), afin qu'ils deviennent réellement des compétences civiques ou l'habileté des personnes à acquérir et à mobiliser des connaissances qui leur permettent de comprendre les débats de société et d'effectuer des choix politiques éclairés. Ce concept serait à la fois un indicateur et un facteur explicatif de la citoyenneté. Un niveau élevé de compétences civiques est considéré comme une fin en soi (Milner, 2004).

#### **1° Des compétences cognitives**

Elles renferment quatre concepts. Le premier concept est d'ordre juridique et politique, connaissances qui permettent de prendre conscience que les institutions et les libertés sont sous la responsabilité de tous les citoyens. Puis, il y a la connaissance du monde actuel qui implique une dimension historique et dimension culturelle. Après, des connaissances de type procédural qui comprend les capacités d'argumentation et les capacités réflexives et enfin la connaissance des principes et valeurs des droits de l'homme.

#### **2° Des compétences sociales**

Elles ne sont pas classées et listées d'une manière exhaustive seulement Audigier a identifié trois capacités transversalement nécessaires à une citoyenneté participative :

- capacité à vivre avec autrui (à coopérer, à construire et à réaliser des projets communs, à prendre des responsabilités)
- capacité à résoudre les conflits
- Capacité à intervenir dans les débats publics

### **3° Des compétences éthiques**

Elles sont liées aux choix des valeurs et mentionne qu'une réflexion doit se faire autour de la liberté, de l'égalité et de la solidarité (Audigier, 1999). Contrairement à Audigier qui reste dans la généralité, Fernand Ouellet, professeur à la faculté de théologie, d'éthique et de philosophie à l'université de Sherbrooke et auteur de nombreux ouvrages sur l'éducation interculturelle et l'éducation à la citoyenneté, a spécifié ces valeurs dans une grille de cinq préoccupations ou valeurs qu'il juge incontournable dans tout programme d'éducation à la citoyenneté pour acquérir les dites compétences éthiques (Ouellet, 2002). Elle concerne :

- l'acceptation de la diversité (cultures, de religions, de valeurs, de genres, d'orientations sexuelles),
- la cohésion sociale (le principe d'appartenance collective et l'espace civique commun),
- la participation critique à la vie et la délibération démocratique,
- l'égalité et l'équité (l'égalité des chances, les droits de l'homme et du citoyen)
- la préservation de la vie sur la planète et le développement durable (la nature, les ressources, le système, le milieu de vie, les projets communautaires)

## **B- LES OBJECTIFS SELON LES TYPES D'EDUCATION A LA CITOYENNETE**

Pour chaque composante de l'éducation à la citoyenneté ainsi distinguée, des types d'éducation à la citoyenneté peuvent être affiliée et pour chaque type d'éducation des objectifs spécifiques sont identifiés pour pouvoir diriger les apprentissages des futurs citoyens.

**Tableau 2 : LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DES TYPES D'EDUCATION DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE**

COMPOSANTES	TYPES D'EDUCATION	OBJECTIFS SPECIFIQUES Les élèves doivent être à mesure de :
<b>COMPOSANTES JURIDICO-POLITIQUE</b>		
DROITS	EDUCATION AUX DROITS	<p>Respecter les principes et règles qui régissent a fortiori le fonctionnement de la société et a priori du groupe social auquel ils appartiennent en prenant exemple par le respect des principes et règles qui régissent le fonctionnement de la classe, de l'école.</p> <p>Respecter les principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales telle que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la convention relative aux droits de l'enfant.</p>
POLITIQUE	EDUCATION POLITIQUE	<p>Reconnaitre les institutions politiques qui forment les ossatures institutionnelles de l'Etat, les rôles de ceux-ci et des personnes qui y gouvernent ainsi que les relations avec l'extérieur.</p> <p>Ensuite pouvoir y émettre des analyses et des regards voire des réflexions critiques sur les évènements politiques survenus dans la vie de la nation.</p>

<b>COMPOSANTES SOCIALES</b>		
RESPONSABILITE	EDUCATION A LA RESPONSABILITE	Développer des attitudes et comportements qui vont dans le sens de la préservation de l'équilibre social, écologique et de l'amélioration du cadre de vie.
PARTICIPATION	EDUCATION A LA PARTICIPATION	Découvrir les avantages du travail, de la coopération par une dépendance mutuelle d'intérêts des parties en présence pour le développement socio-économique.
<b>COMPOSANTES CULTURELLES ET ETHIQUES</b>		
VALEURS	EDUCATION AUX VALEURS	Prendre conscience de l'importance des valeurs sociales telles que la tolérance, la solidarité, la non-violence, la paix pour la bonne marche des relations avec autrui et de la vie en société. Ce, par exemple en utilisant des moyens non-violents pour régler toutes contradictions, différends ou conflits, accepter et respecter l'existence de l'autre et sa mode de vie et de pensée, aider autrui.
DEMOCRATIE	EDUCATION A LA CITOYENNETE DEMOCRATIQUE	Recourir à la démocratie comme mode idéal pour le choix de leurs représentants, pour la gestion des affaires du groupe auquel ils appartiennent et pour la prise des décisions les concernant ou qui engagent leurs responsabilité
IDENTITE ET APPARTENANCES	EDUCATION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE	Découvrir son identité et son appartenance pour pouvoir viser les mêmes finalités avec sa communauté. Se familiariser à la diversité humaine en acceptant les modes de vie et de pensée ainsi que des manières qui peuvent être différentes des leurs.

## **CHAPITRE III LES MODES D'APPRENTISSAGE DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE**

La mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté dans le cadre scolaire requiert différentes modes d'apprentissage adaptées aux différents points de vues concernant le profil d'un bon citoyen (Sears et Hugues, 1996)<sup>1</sup>. Ces modes aillent des modes passives aux modes actives. Mais une grande remarque s'impose quand on veut traiter l'apprentissage de l'éducation à la citoyenneté dans le cadre scolaire, le manque des données théoriques en la matière excepté seulement le rejet et la critique du modèle transmissif d'apprentissage sans pour autant proposer d'autres alternatives bien précises. Alors, nous allons faire une esquisse d'approches actives qui pouvaient être étudiés plus largement dans le cadre d'une autre étude.

### **A – MODES D'APPRENTISSAGE PASSIVES**

Les modes passives sont des approches conservatrices. Ces approches existent grâce à l'accumulation d'une connaissance statique dans le cadre l'éducation à la citoyenneté et limitée de l'histoire nationale et des traditions, des institutions républicaines (Sears et Hugues, 1996)<sup>2</sup>,

Le modèle le plus répandu des modes passives est le modèle transmissif qui permet à l'enseignant de transmettre son activité intellectuelle aux élèves dans le cadre d'une discipline scolaire, c'est-à-dire comme le cas de l'enseignement transmissif de l'éducation civique à l'école, consiste à transmettre un savoir théorique élèves, de manière à les doter d'une certaine culture politique dans des questions telles que la démocratie, les droits de l'homme et le fonctionnement des institutions politiques. Ce procédé comporte deux inconvénients majeurs, elle suppose d'abord que l'élève est une « boite noire » : on ignore les mécanismes par lesquels l'apprentissage s'opère et puis qu'il a spontanément « envie d'apprendre ». De ces inconvénients, les auteurs proposent de mettre un peu d'actions dans l'apprentissage de l'éducation à la citoyenneté qui est soi du domaine de l'action (Audigier, 2000).

---

<sup>1</sup> Hughes, A. et A. Sears. (1996). "Macro and Micro Level Aspects of a Programme of Citizenship. Education Research." *Canadian and International Education* 25, 2. Cité dans Hébert et Sears (1999).

<sup>2</sup> Ibid

## **B – MODES D’APPRENTISSAGE ACTIVES**

Les modes actives mettent l’accent sur l’engagement à l’endroit des questions importantes du jour et sur la participation à l’élaboration et à la réforme de la société à l’échelle locale, nationale et même mondiale (Sears et Hugues, 1996)<sup>1</sup>. Ces approches actives se concrétisent sous différentes formes. Elles peuvent être, premièrement conçues dans une matière distincte, intégrée aux heures de cours des matières traditionnelles (telles que l’histoire, la géographie ou la philosophie), ou être conçue dans une thématique transversale. Ensuite, l’éducation à la citoyenneté peut être aussi mise en œuvre dans le cadre d’une approche de la pédagogie communautaire.

### **1° Modes actives dans une discipline distincte**

Dans cette disposition les approches actives peuvent être appliquées soit dans le cadre de l’approche socioconstructiviste [(Jean Piaget (1896-1980)], constructiviste d’apprentissage ou dans le cadre d’un apprentissage participatif.

Pour l’approche constructiviste ou socioconstructiviste qui consiste en une conception de l’accompagnement à l’émancipation, à l’autonomisation et à la responsabilisation qui s’appuie sur la construction collective des connaissances en mettant l’élève devant une situation-problème.

L’approche d’apprentissage participatif n’est qu’une dérivée sur le plan pratique de l’approche socioconstructiviste, mais appliquée dans le cadre des projets d’éducation à la citoyenneté scolaire, car il prend naissance avec les besoins et les problèmes des membres du groupe, exploite les connaissances, l’expérience et les compétences de chacun des membres du groupe, fait de chacun des participants à la fois un apprenti et un formateur Il fait appel aux activités concrètes de la vie courante, ce qui permet aux participants d’apprendre par l’action. L’apprentissage se fait dans un lieu et dans un cadre où les participants se sentent à l’aise (exemple : les élèves et l’enseignant peuvent se mettre d’accord sur la disposition de la salle de classe)

Les Avantages de l’apprentissage participatif résident dans le fait qu’il donne aux élèves une meilleure perspective sur leur situation et une meilleure compréhension de celle-ci, il fait mieux apprécier leurs propres valeurs, attitudes, compétences et connaissances, leur

---

<sup>1</sup> Hughes, A. et A. Sears. (1996). "Macro and Micro Level Aspects of a Programme of Citizenship. Education Research." *Canadian and International Education* 25, 2. Cité dans Hébert et Sears (1999).

permet de découvrir leurs talents et leurs capacités cachés, leur permet d'acquérir de l'expérience dans la résolution des problèmes et la prise de décisions. Enfin, par-dessus tout, il développe leur confiance en soi et leur assurance. En tout, permet d'en doter tous les atouts nécessaires comme les attitudes et les valeurs civiques positives pour affronter la vie citoyenne.

## **2° Modes d'apprentissage transversal**

Cette approche tient du fait que l'éducation à la citoyenneté est également une notion transversale. Au moins, deux approches sont possibles (Doumbia & Adou, 2004).

Une approche dont le but est d'intégrer un thème de l'éducation à la citoyenneté dans chaque discipline scolaire. Exemple, une leçon d'histoire qui parle des peuples de Madagascar qui peut être une occasion pour sensibiliser les élèves aux valeurs sociales, telle que la tolérance en considération des différentes ethnies. Une leçon de sciences sur la nature peut être une occasion pour inviter les élèves à la protection de l'environnement.

L'autre approche consiste à intervenir dans la vie scolaire. Les élèves doivent faire l'expérience de la démocratie, de la non-violence, de la solidarité, de la protection de l'environnement, etc. dans leur vie quotidienne au sein de l'école. Et cela, à travers des éléments comme l'élection de leurs représentants (Chefs de classes, président de la coopérative scolaire, président des clubs, etc.), la gestion démocratique et transparente de leur coopérative, par la mise en place de comités gestion des conflits dans l'école, par la mise en place de club de l'environnement,

## **3° Apprentissage par la pédagogie du service communautaire**

Il faut offrir aux élèves des activités d'apprentissage qui leur permettent de développer des attitudes qu'ils appliqueront plus tard à la vie civile et politique, comme l'enseignement coopératif, l'enseignement par les pairs, le service communautaire et les élections scolaires (Audigier, 1999).

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, elle se définit comme étant une mode par laquelle les élèves s'engagent dans une activité d'apprentissage qui offre les expériences

associées au volontarisme et au service communautaire touchant les domaines et les stratégies pédagogiques de l'éducation à la citoyenneté.

Cette approche renforce et facilite l'apprentissage de l'éducation à la citoyenneté dans les nations africaines comme Madagascar qui sont confrontées à des difficultés d'adoption de certaines composantes de l'éducation à la citoyenneté. La difficulté se situe dans le fait qu'il y ait un décalage entre la réalité sociale, politique de l'élève et celle qu'il apprend à l'école. Prenons le cas de la démocratie, l'élève apprend à l'école les principes démocratiques, les valeurs démocratiques sans pour autant qu'il vit dans une atmosphère familiale démocratique ou une société réellement démocratique. Comme la réflexion sur la citoyenneté et son apprentissage ne peut sortir de la pensée magique qu'en acceptant les contradictions de nos sociétés et en renonçant à attendre de l'école qu'elle les prenne en charge à elle seule (Baldé, 2008), alors des efforts de la part de nos dirigeants sont requis.

A défaut d'une politique éducationnelle adéquate, on ne peut donc imputer à l'école une éventuelle crise de l'éducation citoyenne (Perrenoud, 1997) parce que l'école n'est pas un État dans l'État, même si dotée d'une " autonomie relative ". Ainsi Dans une perspective de préparer les élèves à la citoyenneté, l'école doit devenir « une institution qui soit, provisoirement, un lieu de vie pour l'enfant, où l'enfant soit un membre de la société ait conscience de cette appartenance et accepte d'apporter sa contribution » (Dewey, 1895).

Un théoricien plus récent que Dewey confirme toujours cette position en assurant que ce n'est pas dans le silence imposé que les enfants se réalisent mais dans des paroles, des actions et la réflexion. Une des connaissances qui peuvent être assimilé que par l'expérience, est bien la connaissance démocratique. (Freire, 1978).

## **CONCLUSION**

Le milieu scolaire est considéré comme une microsociété dans laquelle les élèves se préparent et s'initient à la vie citoyenne. Nous avons alors voulu démontrer une éducation à la citoyenneté qui aide les élèves dans cette voie.

Ainsi tout au long de cette étude, nous avons pu contempler amplement le concept de l'éducation à la citoyenneté et le fondement de celle-ci dans le milieu scolaire pour l'initiation des élèves à la vie citoyenne.

La présente mémoire bibliographique a une fois de plus permis de cerner et de consolider les apports théoriques au sujet de l'éducation à la citoyenneté et surtout au niveau de sa réalisation dans le cadre scolaire.

Au delà de cette consolidation, cette étude souffre d'au moins deux limites. D'une part, nous n'avons pas pu trouver des données théoriques malgaches en la matière, la plupart des données sont composées, par ordre d'importance, des bibliographies québécoises, suisses, françaises, belges, américains et africains. D'autre part, nous avons observé que la mise en œuvre proprement dite sur le plan scolaire de l'éducation à la citoyenneté dans le domaine théorique est un point qui reste encore peu explorés même à l'étranger.

Enfin, compte tenu de l'importance de l'éducation à la citoyenneté dans le milieu scolaire indiquée par les différents repères et positions de plusieurs théoriciens rapportés dans ce récit, nous pensons que faire une recherche empirique en la matière en vue de l'élaboration d'un programme scolaire d'éducation à la citoyenneté prenant en considération des différentes dimensions et approches énumérées serait le prochain défi.

## LISTES BIBLIOGRAPHIQUES

### I – OUVRAGES ET PERIODIQUES

- Audiger, F. (1999). *L'éducation à la citoyenneté*, Paris, INRP.
- Balde, M. B. (2008). *Démocratie et éducation à la citoyenneté en Afrique* - Préface de François Galichet - L'Harmattan.
- Bogdanor, V. (1991), *Blackwell Encyclopaedia of Political Science*. Cambridge, Blackwell.
- Delors, J. (1996). *L'éducation, un trésor est caché dedans*. (Rapport de la commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle de l'UNESCO). Paris: Odile Jacob.
- Dewey, J. (1990). *Démocratie et Education*. (Ed. originale 1916). Paris: Colin.
- Doumbia, D. & ADOU K., *Education à la citoyenneté et à la culture de la paix en Côte d'Ivoire*, Séminaire, 2004.
- Freire, P. (1978) *L'éducation : Pratique de la liberté*. Paris : Les éditions du Cerf, 4<sup>e</sup> édition.
- Galichet, F. (1998). *L'éducation à la citoyenneté*. Paris : Anthropos.
- Galichet, F. (2002). *La citoyenneté comme pédagogie : réflexions sur l'éducation à la citoyenneté*. *Revue des sciences de l'éducation*, Vol. XXVIII, 1, 105-124.
- Groux, D. (Ed.), Pérez, S. (2003), *Dictionnaire d'éducation comparée*, l'Harmattan.
- Goffin, L. (2003). *L'éducation relative à l'environnement en Belgique. Synthèse de la problématique*. Les cahiers de l'IRGT, 8.
- Leleux, C. (2006). *Education à la citoyenneté tome 2 : outils pour enseigner*, De Boeck Education.
- Marshall, T. H. (1965). *Class, Citizenship and Social development*. New York : Anchor.
- Ouellet, F. (2002). *L'éducation interculturelle et l'éducation à la citoyenneté : Quelques pistes pour s'orienter dans la diversité des conceptions*. VEI Enjeux, n° 129, juin 2002.
- Ouellet, F. (2004). *Quelle formation pour l'éducation à la citoyenneté*. PUL
- Perrenoud, (1995). Enseigner des savoirs ou développer des compétences : L'école entre deux paradigmes. In Bentolila, A. (Ed.) *Savoirs et savoir-faire*, Paris, Nathan.
- Perrenoud, P. (1997). Apprentissage de la citoyenneté ... des bonnes intentions au curriculum caché, Former les professeurs oui mais à quoi ? In Gracia, J.-C. (Ed.) *Éducation, citoyenneté, territoire, Actes du séminaire national de l'enseignement agricole*, Toulouse,
- Perrenoud, P. (1998). *Le débat et la raison : Pour une vision moins naïve et moins marginale de l'éducation à la citoyenneté in L'éducation à la citoyenneté ", Supplément n° 4 des Cahiers pédagogiques, octobre-novembre 1998, pp. 4 -7 ENFA, 1997.*

- Raveaud, M. (2007). *L'élève futur citoyen. Revue internationale d'éducation N°44 Sèvres.*
- Reboul, O. (1989). *La philosophie de l'éducation*. Paris: PUF.
- Ricoeur, P (1995). *Les Philosophes et l'Education*, PUF,
- Rocher, G. (2000). Droits fondamentaux, citoyens minoritaires, citoyens majoritaires. In Coutu, M. (Ed.). *Droits fondamentaux et citoyenneté*, Montréal, Thémis.
- Starkey, H. (2002). *Citoyenneté démocratique, langues, diversité et droits de l'homme*, Strasbourg, conseil de l'Europe.
- Tremblay, D. (2002). *Une citoyenneté instrumentalisée? Les enjeux de l'activation des politiques et des dépenses sociales*. Communication présentée dans le cadre de la Conférence de l'Association Internationale des Écoles de Travail Social (Montpellier, France).
- Van Neste, M. (2000). Apprendre la citoyenneté en la pratiquant. In Marsolais, A. & Brossard L., *Non violence et citoyenneté: Un «vivre-ensemble» qui s'apprend*, Québec: Éditions MultiMondes, 129-142.
- Vincent, J.F. (2005). *Eduquer activement à une citoyenneté démocratique et solidaire*, Delagrave.

## II – DOCUMENTS EN LIGNE

Audigier, F. (2000), *Concepts de base et compétences-clés pour l'éducation à la citoyenneté démocratique*: Troisième synthèse. Strasbourg : Conseil de l'Europe, Conseil de la coopération culturelle.

Récupéré de : [www.didactique-histoire.net/IMG/pdf/Citoyennete\\_Conference\\_Audigier.pdf](http://www.didactique-histoire.net/IMG/pdf/Citoyennete_Conference_Audigier.pdf)  
 (Consulté le 20/03/10)

Audigier, F. (2006). *L'éducation à la citoyenneté*. Conférence donnée à Lausanne le 28 juin 2006 à l'occasion de la réintroduction d'un enseignement d'éducation à la citoyenneté dans la scolarité obligatoire du canton de Vaud.

Récupéré de : [www.didactique-histoire.net/IMG/pdf/Citoyennete\\_Conference\\_Audigier.pdf](http://www.didactique-histoire.net/IMG/pdf/Citoyennete_Conference_Audigier.pdf)  
 (Consulté le 27/03/10)

Birzea, C. (2006), *La citoyenneté par l'éducation*, Actes du séminaire national.

Récupéré de : <http://www.eduscol.education.fr/forensactes> (Consulté le 04/04/10)

Brossard, L. (1998). *Contribuer à l'éducation à la citoyenneté dans toutes les disciplines*. Vie pédagogique, 109.

Récupéré de : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Citoyen.htm> (Consulté le 03/03/2010)

Gurtner, J-L. (2001-2002), *Pédagogie I*, Université de Fribourg, Département des sciences de l'éducation/

Récupéré de : <http://www.unifr.ch/iphg> (consulté le 02/04/2010)

Meirieu, P. (1996) *Quels apprentissages pour quelle société ?*

Récupéré de : <http://perso.wanadoo.fr/ecoole.mureils/reflexio/pmeirieu.htm> (consulté le 08/04/2010)

Perrenoud, P. (2000). *Fondements de l'éducation scolaire : enjeux de socialisation et de formation.*

Récupéré de : <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/> (consulté le 11/03/2010)